PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE KAMOURASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Le 8 avril 2014

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Présents : Madame la mairesse. Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères

Julie Mercier, Johanne Dubé, Messieurs les conseillers Éric Lavoie et

Benoit Fraser et Christian Dionne.

095.04.14 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 avril 2014 soit accepté tel que présenté.

096.04.14 <u>DEMANDES D'EXCLUSIONS DES PÉRIMÈTRES URBAINS DANS LE CADRE DU PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC</u>

ATTENDU QUE la MRC est actuellement en processus de révision du schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme, par sa résolution # 066-03-14, prise le 4 mars 2014, a reconfirmé son appui à la MRC de Kamouraska pour la demande posée dans le cadre d'une demande d'exclusion d'un secteur de 7.86 HA sur le territoire de la municipalité (Dossier 404805);

ATTENDU QUE dans le cadre de cette révision, la MRC doit évaluer des besoins en espace de chaque municipalité afin de déterminer les limites des périmètres urbains;

ATTENDU QUE la délimitation des périmètres urbains comme l'ensemble des éléments du schéma d'aménagement doit être conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement;

ATTENDU QU'un projet de limite du périmètre urbain (impliquant une modification au périmètre actuel) et un document explicatif a été déposé au conseil de la municipalité et qui celui-ci en a pris connaissance;

ATTENDU QUE la municipalité comprend les préoccupations des citoyens souhaitant le maintien des caractéristiques rurales du milieu en périphérie de leur résidence mais que l'argumentaire déposé à la CPTAQ démontrait que le site visé constitue le seul site susceptible d'accueillir le type de développement souhaité (les autres secteurs présentant soit de plus fortes contraintes sur les activités agricoles, soit certaines contraintes naturelles ou anthropiques).

ATTENDU QU'en vue de rassurer les citoyens, les représentants de la MRC et de la municipalité ont tenu, le 7 avril 2014, une rencontre visant à préciser le contexte de la demande d'exclusion et les raisons ayant mené au choix du secteur ciblé; laquelle rencontre avait aussi pour objet d'écouter les commentaires et interrogations des citoyens en regard de ce projet.

POUR TOUTES CES RAISONS

il est proposé par Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents que, dans la possibilité de l'acceptation du projet d'exclusion du périmètre urbain par la CPTAQ, la municipalité de Saint-Pacôme s'engage à consulter les propriétaires des résidences contiguës à la zone à exclure lors de la planification des projets d'aménagement de cette zone afin de déterminer, de façon concertée, des mesures pouvant atténuer l'impact du nouveau développement sur les

propriétés voisines.

097.04.14 <u>AJOUT DE DEUX (2) SIGNATAIRES À LA CAISSE POPULAIRE DE L'ANSE DE LA POCATIÈRE</u>

ATTENDU QUE lors de l'absence de l'un des deux signataires de la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière, certaines problématiques sont rencontrées;

ATTENDU QUE M. Jacques Gamache du Centre financier aux entreprises de la Côte-du-Sud suggère très fortement l'ajout de deux (2) personnes comme signataires;

ATTENDU QUE la signature d'un élu devra toujours accompagner la signature d'un membre de l'administration;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Manon Lévesque, directrice générale adjointe et M. Benoit Fraser, conseiller au siège numéro 4, soient autorisés à signer au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme en plus de M. Frédérick Lee, directeur général et Mme Nathalie Lévesque, mairesse

PÉRIODE DE QUESTIONS

098.04.14 <u>FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE</u>

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Julie Mercier et résolu à l'un des membres présents de clore l'assemblée. Il est 20h07.				
Nathalie Lévesque	Frédérick Lee			
Mairesse	Directeur général			